

A/D FIREBARRIER MINERAL WOOL (LAINE MINÉRALE)

SECTION I - RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

1. Nom Commercial et synonymes:
   Laine minérale **A/D FIREBARRIER MINERAL WOOL,** Isolant coupe-feu

2. Nom et adresse du fabricant:
   A/D FIRE PROTECTION SYSTEMS Inc.
   420 Tapscott Road
   Scarborough, Ontario
   M1B 1Y4
   Tél. : (800) 263-4087, (416) 292-2361
   Fax : (416) 298-5887
   Préparé par le Service Technique

3. Formule:
   Laine minérale en nattes.

SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX ET IDENTIFICATION

INGRÉDIENT	N° CAS	OSHA PEL	ACGIH TLV TWA
Fibre de laine minérale	65997-17-3	15 mg/m³ (poussière totale) 5 mg/m³ (poussière inhalable)	10 mg/m³

SECTION III - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

1. Point d'ébullition (°C/°F):	Sans objet
2. Tension de vapeur (mm Hg):	Sans objet
3. Densité de vapeur (air=1):	Sans objet
4. Solubilité dans l'eau:	Négligeable
5. Masse spécifique (eau=1)	> 1
6. Point de fusion (°C/°F):	> 985°C/1800°F
7. Taux d'évaporation:	Sans objet
8. Aspect et odeur:	Nattes de fibres grises avec nodules variant de blanc à brun, faible odeur

SECTION IV - RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

1. Inflammabilité (oui/non)	Non
2. Point d'éclair (mode d'emploi):	Sans objet
3. Limites d'inflammabilité:	Incombustible
4. Moyens d'extinction:	Sans objet
5. Mesures spéciales d'intervention en cas d'incendie:	Sans objet
6. Risques particuliers d'incendie et d'explosion:	Aucun

SECTION V - RÉACTIVITÉ

1. Stabilité:	Stable
2. Incompatibilité de matériaux:	Sans objet
3. Produits de décomposition dangereux:	Aucun
4. Polymérisation dangereuse:	Ne se produira pas
Conditions à éviter:	Sans objet

SECTION VI - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voies principales d'absorption:	Inhalation, contact avec la peau et les yeux.
Affection aiguë:	La fibre de laine minérale et les autres particules nuisibles peuvent être à l'origine d'irritations passagères de la peau (démangeaison) et et d'irritations possibles des yeux et des voies respiratoires supérieures.

Cancérogénicité: NTP : Non CIRC : Groupe 3 OSHA : Non

Aggravation de l'état de santé par suite de l'exposition : tout état de santé pouvant être aggravé par des irritants mécaniques.

SECTION VII – MESURES PRÉVENTIVES

1. Protection respiratoire :	Utiliser le masque approuvé par NIOSH ou l'équivalent pour protéger contre la poussière nuisible.
2. Ventilation :	S'assurer d'une ventilation suffisante pour maintenir un niveau inférieur au TLV.
3. Autre équipement de protection :	Porter des vêtements de travail confortables (pantalon et manches longues)

SECTION VIII - PREMIERS SOINS

1. Yeux: Laver à grande eau
2. Peau: Laver et rincer à l'eau; Laver séparément les vêtements utilisés.
3. Inhalation : Transporter la victime à l'air frais.

Observer les mesures d'hygiène personnelle habituelles après le contact avec le produit afin d'éliminer toutes traces de matériau contaminant. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.

SECTION IX - PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR MANUTENTION ET EMPLOI

1. Étapes à suivre en cas de dégagement, de fuite ou déversement d'un produit:
   Ramasser et verser dans des contenants à déchets. Éviter de respirer la poussière.
2. Méthode d'élimination des déchets:
   Se conformer aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

SECTION IX - PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR MANUTENTION ET EMPLOI (suite)

3. Précautions à prendre pour la manutention et l'entreposage:
   Éviter de respirer la poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

4. Précautions hygièniques:
   Observer les mesures habituelles d'hygiène personnelle afin d'enlever toutes traces de contaminant.

SECTION X – SOURCES UTILISÉES

Fiches signalétiques des fournisseurs des matières premières

ANNEXE A

En 2001, un groupe d'experts mandatés par l'organisme « International Agency for Research on Cancer » (IARC) a procédé à la réévaluation du risque potentiel cancérigène des fibres minérales synthéthiques. La monographie de l'IARC statue que les fibres minérales vitreuses synthétiques tel que la laine minérale de roche, de lairier (slag) et de fibre de verre sont désormais considérés comme non classifiables aux fins de la cancérogénéité sur les humains (Groupe 3). Pour plus de détails, consulter les monographies http://monographs.iarc.fr/ sous la rubrique « Agents most recently evaluated », ou se renseigner par courriel à grosse@iarc.fr <mailto :grosse@iarc.fr>.

Les renseignements contenus aux présentes sont basés sur des donées réputées exactes. Toutefois, aucune garantie, ni explicite, ni implicite, n'est offerte quant à l'exactitude des données et des résultats obtenus par suite de l'utilisation du produit. **LE VENDEUR NE RECONNAÎT AUCUNE APPLICATION PARTICULIÈRE QUANT AU PRODUIT VENDU ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE À CET EFFET**. En aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu responsable pour des dommages spéciaux, indirects ou consécutifs découlant de l'utilisation du produit.

Le vendeur n'assume aucune responsabilité quant aux blessures subies par l'acheteur ou des tiers et attribuables à l'utilisation du produit même si des mesures de sécurité raisonnables ont été respectées comme le précise la fiche signalétique. Également, le vendeur n'assume aucune responsabilité quant aux blessures subies par l'acheteur ou des tiers et attribuables à une utilisation normale du produit, même si des mesures de sécurité ont été respectées. De plus, l'acheteur reconnaît le risque que comporte l'utilisation du produit.